



Commune de GEER



Wallonie

Annexe 25

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Medart stéphanie, Rue Colsoul 5, 4250 Geer

fait savoir qu'elle a introduit une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Rue Colsoul**
cadastré **1^{ère} division, Section A, 100b et 101**

Le projet consiste en **la construction d'un hangar et la création d'une piste d'équitation** et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. R.IV.40-2 ,§1, 2° du CoDT)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/05/2018 au 23/05/2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : 1 Rue de la Fontaine 4250 Geer ,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : lydwine.deghaye@publilink.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **23/05/2018** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés ou sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de Mme Deghaye : 019/54.92.46, lydwine.deghaye@publilink.be, dont le bureau se trouve à 4250 Geer, 1 rue de la Fontaine.

GEER, le 03/05/2018.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET